

Image not found or type unknown



Ventilation du prix de ventes (app / parking)

Par **franck78**, le 17/11/2013 à 13:15

Bonjour,

Je suis sur le point d'acquérir un T2 avec parking en sous-sol dans le cadre d'un investissement locatif (loi Duflot).

Je souhaitais savoir s'il y avait un intérêt à ventiler le prix de vente entre les 2 lots mentionnées dans le projet d'acte (prix appartement et prix parking).

Une ventilation du prix dans l'acte est-elle nécessaire pour distinguer ensuite dans le contrat de location le loyer de l'appartement (soumis à plafonnement) et celui du parking ?

Cordialement